

# AVIS PUBLIC



## ADOPTION DE RÈGLEMENTS VISANT L'IMPOSITION DE TAXES RELATIVES AUX SERVICES

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, que, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), les règlements suivants seront adoptés au cours de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le 2 décembre 2014, à 19 h, dans la salle réservée aux séances du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, à savoir :

- Règlement visant l'imposition d'une taxe locale récurrente relative aux services dispensés par l'arrondissement d'Anjou (RCA 110);
- Règlement visant l'imposition d'une taxe spéciale relative aux services dispensés par l'arrondissement d'Anjou, pour l'exercice financier de l'année 2015 (RCA 111)

Donné à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 18 novembre 2014.

Louise Goudreault  
Directrice, Services administratifs,  
Relations avec les citoyens et Greffe  
Secrétaire d'arrondissement